

La décision de Trump : une chance pour le climat !

2 juin 2017



Hervé Guez
*Directeur de la Recherche
Investissement Responsable
et Gestion Impact Investing*

Le président de Etats-Unis d'Amérique, un des plus mal élus de l'histoire américaine, a décidé d'honorer une de ses promesses de campagne les plus impopulaires en engageant son pays vers la sortie de l'accord de Paris sur le climat. Cette décision nous semble être une faute envers l'humanité, au premier rang desquels ses propres concitoyens, mais aussi un contre sens historique et une erreur économique. Paradoxalement nous voyons dans cette annonce aux effets essentiellement symboliques une opportunité pour accélérer la transition vers une économie bas carbone.

Lutter contre le changement climatique c'est avant tout se soucier des hommes. Notre planète quant à elle survivra aux dérèglements climatiques. Mais faut-il encore rappeler aux cyniques avides de postes et de postures les risques auxquels l'inaction expose l'humanité ? Combien de réfugiés climatiques qu'aucun mur ne pourra arrêter ? Combien de décès dus aux épisodes caniculaires plus longs et plus intenses ? Combien de personnes affectées par les risques de pertes de rendements agricoles ? La liste est longue et documentée des risques très probables auxquels nous devons faire face. Si certains essaient de se rassurer en tentant de monétiser ces impacts possibles qui au fond ne seraient pas pires que la crise financière que nous venons de traverser, la réalité est hélas plus triviale: la trajectoire climatique sur laquelle nous sommes nous entraîne tout droit vers un bouleversement que l'humanité n'a jamais connu et dont les conséquences restent incalculables. Décidément la grandeur de l'Amérique ne nous semble pas être entre de bonnes mains.

La petite histoire retiendra probablement qu'une erreur historique a été commise par le plus vieux président des Etats-Unis. Mais c'est son prédécesseur, un des plus jeunes présidents, que la grande histoire retiendra sûrement. Lui qui avait engagé son pays dans cet accord et dont la réaction immédiate démontre encore sa vision: la décision de l'administration Trump n'arrêtera pas l'histoire. Que ce soit en Californie ou au Texas, les citoyens, les entreprises, les chercheurs sont en marche. L'âge de pierre ne s'est pas achevé faute de pierres ni les diligences faute de chevaux. Les solutions alternatives à la combustion des énergies fossiles fleurissent et les futurs brevets seront plus forts que les décrets passés.

Comment expliquer un tel aveuglement ? « It's the economy, Stupid ! » Les transformations en cours sont perçues comme une menace pour le chiffre d'affaires et donc les emplois des secteurs de l'énergie et des industries intensives en énergie. Il est donc tentant d'instrumentaliser ces peurs auprès de classes moyennes et populaires exsangues des promesses d'une mondialisation heureuse à long terme qui fait l'impasse sur leurs conditions de vie à court terme. Si Henri de Castries, ancien Président Directeur Général d'Axa, un des plus grands assureurs mondiaux, a raison de dire qu'un monde à +2°C est peut-être encore assurable mais qu'un monde à +4°C ne l'est sans doute plus, il est vain d'espérer que la

perspective d'éviter dans 30 ans une crise financière plus grave encore que celle des Subprimes en 2008 rassure ceux qui ont peur de perdre leurs emplois demain. Serons-nous donc piégés par notre préférence pour le présent et comme les habitants de l'île de Pâques qui ont coupé jusqu'au dernier arbre de leur île, sommes-nous prêts à sacrifier notre prospérité économique future pour satisfaire notre hubris ? Nous ne le pensons pas. A l'instar du nouveau jeune président français, nous pensons que la transition écologique est au contraire une chance pour corriger les excès actuels, créer de nouveaux emplois, refaire les liens entre les territoires urbains, péri-urbains et les campagnes, bref redonner du sens aux politiques économiques.

En quoi cela concerne-t-il les investisseurs? Car faisons d'abord ce constat : ils se sentent concernés. Au fond, la principale nouvelle de cette semaine concernant les Etats-Unis et le climat n'est peut-être pas celle de l'annonce de Trump, prise hélas contre l'avis de son secrétaire d'Etat et ancien PDG d'ExxonMobil. Non, peut-être faut-il plutôt regarder du côté des actionnaires actuels d'ExxonMobil qui viennent de voter à 62% une résolution demandant aux dirigeants une meilleure communication sur les impacts possibles de l'entreprise sur le climat mais aussi et surtout des impacts possibles de la transition actuelle sur l'entreprise.

Au-delà de l'écume, en investisseurs avisés et patients que faut-il donc attendre de l'annonce de Trump ? Notons d'abord que cette annonce est surtout symbolique car juridiquement les Etats-Unis ne peuvent sortir de l'accord au plus tôt... qu'au moment de la prochaine campagne présidentielle américaine... Cela étant, l'accord de Paris n'était pas contraignant et, dedans ou dehors, personne n'attendait que l'administration Trump prenne des mesures favorisant les engagements pris au nom de cet accord. Si certains ont pu penser que l'élection de Trump pouvait favoriser les compagnies pétrolières et les détenteurs de centrales à charbon, ils ont dû vite se rendre à l'évidence. Ces industries souffrent déjà de surcapacités qui dépriment les prix et leur rentabilité. Ce n'est pas la possible mise en chantier de nouvelles infrastructures comme le projet de pipelines Keystone qui améliorera les choses. Nous restons donc convaincus que les investissements d'avenir les plus profitables se situent du côté des énergies renouvelables et des solutions d'efficacité énergétique. L'annonce de Trump a pour mérite de clarifier la position de l'administration américaine sur le sujet Climat. Elle pourrait conduire à décupler les énergies des citoyens, des entrepreneurs et des chercheurs. Et ce n'est pas Elon Musk, le patron de Tesla, qui en quittant le conseil consultatif de l'administration Trump nous contredira. Paradoxalement nous voilà plus optimistes aujourd'hui qu'hier !

En conclusion, si nous sympathisons avec la démarche des actionnaires d'ExxonMobil, nous compatissons également avec eux et, pour notre part, continuerons à employer l'épargne de nos investisseurs vers les projets et entreprises qui investissent dans l'avenir plutôt que dans celles qui tentent de défendre désespérément des rentes compromises.

Mentions légales

Ces informations sont destinées à une clientèle professionnelle au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous recevez ce Document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

Ce Document et son contenu sont fournis à titre d'information et ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par le Fonds ou tout autre fonds décrit ou cité dans ce Document et géré par la société de gestion Mirova. Les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique du destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce Document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de consulter le règlement du Fonds et de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de l'investissement qui vous est présenté avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de cet investissement afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Ce Document est un document non contractuel à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de ce Document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce Document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

L'information contenue dans ce Document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce Document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce Document ou toute autre information fournie en rapport avec le Fonds. Aussi, Mirova n'assume aucune responsabilité pour toutes les informations, quelle qu'en soit la forme, contenues, mentionnées ou induites, dans ce Document ou en cas d'éventuelles omissions. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Mirova, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence, les fonds qu'elle gère ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce Document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Par ailleurs, la remise de ce Document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Achévé de rédiger le 2 juin 2017

Additional Notes

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France Le présent document est fourni par NGAM S.A. ou sa succursale de NGAM Distribution. NGAM S.A. est une société de gestion luxembourgeoise qui est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, constituée conformément à la loi luxembourgeoise et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de NGAM S.A. : 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. France : NGAM Distribution (immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris). Siège social : 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Global Asset Management S.A., la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Global Asset Management mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que NGAM S.A. considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, y compris celles des tierces parties, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

MIROVA

Société anonyme au capital de 7 461 327,50 euros
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris
Mirova est une filiale de Natixis Asset Management.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrément AMF n°GP 90-009 - RCS Paris 329450738
21, quai d'Austerlitz - 75013 Paris